



PRÉFET DEL.
BOULEVARD DE LA RÉAISON
Bâtiment départemental
Au Carreau n° 10 11 1001
13001 MARSEILLE

COMMUNE :
MARSEILLE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

MOUVEMENTS DIFFÉRENTIELS DE TERRAIN
Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 3 - ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté
préfectoral n°

Schéma :
Bâtiment n° 1001
Scénario n° 1001
Bâtiment n° 1001, Décembre 2007

Echelle 1/30 000'

Legende:

-  Zone fortement exposée (B1)
-  Zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux (B2)
-  Zone faiblement à moyennement exposée enjeux peu vulnérables: grand ensembles, immeubles. (B3)

